



Assemblée générale

Distr. générale
22 juin 2001

Cinquante-cinquième session

Points 116 et 117 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/55/982)]

55/257. Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration au Greffe de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale,

Rappelant la section V de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé «Examen de la gestion et de l'administration au Greffe de la Cour internationale de Justice»¹, ainsi que les observations y relatives de la Cour internationale de Justice et celles du Secrétaire général²,

1. *Note* que les problèmes concernant la gestion du Greffe de la Cour internationale de Justice que le Corps commun d'inspection avait signalés dans son rapport ont, dans une large mesure, été réglés;

2. *Prend note* des recommandations 1 et 7 du Corps commun concernant respectivement des assistants de recherche et le poste d'un fonctionnaire principal chargé des questions administratives et du personnel, et prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'examiner la question et de formuler les recommandations qu'il jugera utiles dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, afin qu'elle en décide à sa cinquante-sixième session;

3. *Insiste* sur l'importance que revêtent dans la gestion du personnel la cohérence, l'équité et la transparence, ainsi que sur la nécessité de mettre en place un système efficace de notation des fonctionnaires de la Cour, comme il en est question au paragraphe 85 du rapport du Corps commun¹;

4. *Invite* la Cour à examiner la question de savoir s'il convient de modifier son règlement du personnel afin qu'il soit possible de mettre en place le système de notation en question et de le faire fonctionner;

5. *Décide* de continuer d'examiner la question à sa cinquante-sixième session.

103^e séance plénière
14 juin 2001

¹ Voir A/55/834.

² Voir A/55/834/Add.1.